



150 ans d'action humanitaire
**Conseil des Délégués du Mouvement international
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge**
Sydney (Australie), novembre 2013



CONSEIL DES DÉLÉGUÉS

**17-18 novembre 2013
Sydney, Australie**

**Projet d'ordre du jour
[annoté]**

Adopté par la Commission permanente le 17 septembre 2013

I. Élections, ordre du jour et questions de procédure

- 1. Ouverture du Conseil des Délégués**
- 2. Élection du président, du vice-président et des secrétaires du Conseil**
- 3. Adoption de l'ordre du jour du Conseil**

II. Cérémonie de remise de distinctions

- **Médaille Henry Dunant**
- **Prix de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour la paix et l'humanité**

III. Questions à débattre en plénière aux fins de décision

Un certain nombre de questions seront examinées en plénière aux fins de décision, le Conseil en ayant décidé ainsi lors de sessions précédentes.

4. Vers l'élimination des armes nucléaires

La résolution sera accompagnée d'un plan d'action pour la mise en œuvre de la résolution 1 du Conseil des Délégués de 2011 : Vers l'élimination des armes nucléaires. Le plan d'action présentera des mesures que les Sociétés nationales pourront prendre, avec le soutien du CICR et de la Fédération internationale, afin de mettre en œuvre la résolution 1, et en particulier le paragraphe 4 de son dispositif, à savoir « entreprendre [...] des activités pour sensibiliser le public, les scientifiques, les professionnels de la santé et les décideurs » aux problèmes d'ordre humanitaire et aux questions de droit international humanitaire associés à l'emploi des armes nucléaires, et « instaurer [...] un dialogue suivi avec les

gouvernements et les autres acteurs concernés » sur ces problèmes et questions.

5. Stratégie pour le Mouvement

5.1. Rapport et projet de résolution

La Commission permanente a examiné la Stratégie pour le Mouvement et les possibilités de la mettre à jour ou de la remplacer. Un rapport et une proposition sur ce sujet seront soumis au Conseil lorsqu'il se réunira.

5.2. Groupe de travail de la Commission permanente sur les forums du Mouvement : rapport et projet de résolution

La résolution 3 du Conseil des Délégués de 2011¹, Stratégie pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Stratégie pour le Mouvement), invitait la nouvelle Commission permanente à :

« 2.1. parachever les travaux sur les forums du Mouvement et soumettre des propositions de changement, le cas échéant, au Conseil de 2013 ; à cette fin, créer un groupe de travail spécial représentant les Sociétés nationales, doté d'un vaste éventail de compétences et comprenant un représentant de la jeunesse ;

2.2. fonder ce travail sur les résultats des études approfondies sur le Mouvement déjà réalisées par la Commission permanente sortante dans le but de parvenir à un accord sur des changements concrets qui devraient apporter plus d'efficacité et d'efficience et réduire les coûts, ainsi que l'impact environnemental, des réunions regroupant toutes les composantes du Mouvement ».

Le groupe de travail a été établi au cours du premier semestre 2012 et s'est réuni trois fois avant de présenter un rapport à la Commission permanente en septembre 2013. Un rapport fondé sur celui qu'a élaboré le groupe de travail sera soumis au Conseil des Délégués.

6. Coordination et coopération au sein du Mouvement : problèmes rencontrés et voies à suivre

Un rapport présentant les principales constatations, recommandations et conclusions tirées d'un échantillon d'expériences récentes faites en matière de coordination humanitaire et où la coordination de l'action du Mouvement a été particulièrement fructueuse ou difficile sera diffusé. Ce rapport, ainsi que l'examen des défis que représente l'environnement humanitaire (au lieu du rapport sur l'Accord de Séville et ses Mesures supplémentaires) serviront de base aux discussions relatives à la nécessité de revoir la pratique et les cadres de coordination établis au sein du Mouvement.

Sous ce point de l'ordre du jour, les composantes du Mouvement auront la possibilité d'étudier des modalités de coopération future et de convenir d'une voie à suivre concernant le processus à mettre en place, en vue de parvenir à un

¹ Conseil des Délégués du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Genève, 26 novembre 2011, résolution CD/11/R3, Stratégie pour le Mouvement. Orientations pour la nouvelle Commission permanente concernant la Stratégie pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, disponible à l'adresse http://www.standcom.ch/download/cod_2011/cod_2011_resolutions/item_3/CD11_R3_SfM_FR.pdf

consensus au Conseil des Délégués de 2015. Une résolution sur le renforcement de la coordination et de la coopération au sein du Mouvement sera proposée.

Les directions de la Fédération internationale et du CICR ont par ailleurs préparé conjointement un document d'orientation qui présente leur vision pour une action humanitaire renforcée du Mouvement.

La diplomatie humanitaire, les relations avec les institutions des Nations Unies et d'autres acteurs extérieurs, ainsi que d'autres préoccupations communes sont autant de sujets qui pourront également avoir leur place dans les discussions relevant de ce point.

7. Protocole d'accord entre la Société du Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom d'Israël

Le Conseil des Délégués de 2011 priait « le CICR et la Fédération internationale de faire en sorte qu'un rapport sur la mise en œuvre du Protocole d'accord soit présenté à la prochaine session du Conseil des Délégués et, par son intermédiaire, à la Conférence internationale² ».

Le Conseil des Délégués de 2013 disposera du rapport final du moniteur indépendant, établi au début de l'année 2013. Il recevra en outre un état récent des progrès accomplis depuis lors dans la mise en œuvre du Protocole d'accord.

8. Initiative internationale sur la marque

Au Conseil des Délégués de 2011, le président avait déclaré que les composantes du Mouvement travailleraient ensemble à mieux comprendre les difficultés que représentaient, à l'échelle mondiale, les différentes identités de marque (brand identities) Croix-Rouge et Croissant-Rouge et à mieux y faire face. Il avait ajouté que, dans le cadre de l'initiative, il serait convenu d'une définition commune de ce que signifie le concept de « marque » pour le Mouvement et d'une déclaration de position sur ce sujet, afin d'aider les composantes du Mouvement à gérer et consolider leur réputation et à renforcer leur influence.

Une résolution sur la « marque Croix-Rouge et Croissant-Rouge » sera présentée au Conseil des Délégués de 2013, à Sydney, dans le but de favoriser une représentation homogène du Mouvement et de faciliter la sensibilisation aux questions de marque et le renforcement des capacités dans ce domaine.

La résolution proposée visera à définir les éléments qui constituent l'identité et la marque Croix-Rouge et Croissant-Rouge. Elle reconnaîtra l'importance de la marque pour renforcer la position et la voix du Mouvement en tant que réseau humanitaire mondial. Elle sera en outre assortie de deux annexes – un guide pratique contenant des orientations sur plusieurs défis liés à la marque, notamment le développement de la marque, la marque dans l'univers numérique et les médias sociaux, la gestion des problèmes de réputation transnationaux et

² Conseil des Délégués du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Genève, 26 novembre 2011, résolution CD/11/R5, Mise en œuvre du Protocole d'accord et de l'Accord sur des arrangements opérationnels datés du 28 novembre 2005 entre le Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom d'Israël, paragraphe 7. Disponible à l'adresse http://www.slandcom.ch/download/cod_2011/cod_2011_resolutions/item_5/CD11_R5_MoU_PRCs_and_MDA_FR.pdf

la marque auprès des publics jeunes, ainsi qu'un document d'orientation expliquant ce qu'il convient de faire ou ne pas faire s'agissant de la représentation des emblèmes et logos dans les activités de communication, de marketing et de collecte de fonds.

9. Les armes et le droit international humanitaire – Prévenir les conséquences d'ordre humanitaire liées à la mise au point, à l'utilisation et à la prolifération de certains types d'armes

Cette résolution générale portera sur des éléments récents relatifs à des questions d'armement intéressant le Mouvement (y compris celles soulevées dans de précédentes résolutions du Conseil des Délégués) et exigeant un suivi et des travaux ces prochaines années. Elle mettra par ailleurs en évidence des opportunités à venir, en vue de mobiliser les composantes du Mouvement.

10. Le renforcement de la protection juridique des victimes des conflits armés : mise en œuvre de la résolution 1 de la XXXI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Cette résolution précisera que le Conseil des Délégués remercie le CICR pour le rapport sur la mise en œuvre de la résolution 1 dont il aura été saisi. Le rapport expose les mesures prises jusqu'ici pour mettre en œuvre la résolution 1, y compris les principaux résultats des consultations tenues avec les États sur le renforcement du droit dans deux domaines : 1) la protection des personnes privées de liberté en relation avec un conflit armé non international (volet « détention »), et 2) l'efficacité des mécanismes de contrôle du respect du droit international humanitaire (volet « respect du DIH »). Le rapport précise également la suite à donner au processus de consultation. La résolution invitera les Sociétés nationales à faire part au CICR de leurs commentaires sur la mise en œuvre de la résolution 1 et demandera leur soutien à toutes les composantes du Mouvement en vue d'encourager les États à participer activement au processus de consultation engagé.

IV. Questions à présenter en plénière et à examiner dans le cadre des ateliers

Les thèmes des ateliers seront présentés en plénière sous trois grandes rubriques :

L'évolution de l'action humanitaire au XXI^e siècle

Les Principes fondamentaux en action

Les relations entre les composantes du Mouvement

Chaque atelier se tiendra une seule ou deux fois, dans des combinaisons linguistiques différentes, au cours des deux journées prévues. Des rapports de synthèse seront établis pour chacun des huit ateliers et seront présentés en plénière à la fin du Conseil.

Les discussions des ateliers pourront faire ou non l'objet de conclusions écrites. Cependant, les participants pourront décider de proposer des recommandations ou, conformément aux Statuts, de déterminer la suite qu'il convient de donner à ces recommandations, dans le cadre du Conseil ou dans un autre cadre.

Atelier 1 Les Principes fondamentaux de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

L'année 2015, pendant laquelle doit se tenir la XXXII^e Conférence internationale, marque également le 50^e anniversaire de la proclamation des Principes fondamentaux de la Croix-Rouge³ à la XX^e Conférence internationale de la Croix-Rouge, qui se tint à Vienne en novembre 1965.

Dans le cadre de la préparation de ce cinquantième, la Fédération internationale et le CICR ont lancé en 2013 une consultation sur les Principes fondamentaux dans l'ensemble du Mouvement.

Cet atelier présentera les résultats de la première phase – dite de « cadrage » – où il s'est agi de susciter un dialogue dans tout le Mouvement sur les défis et les opportunités que représente – d'un point de vue personnel, opérationnel et institutionnel – l'application des Principes fondamentaux dans les contextes actuels de l'action humanitaire et du développement qui ne cessent d'évoluer.

Les participants discuteront de ce que pourra faire le Mouvement pour redonner de la vigueur à l'application des Principes fondamentaux et définiront la voie à suivre pour cette initiative jusqu'à la XXXII^e Conférence internationale.

Atelier 2 Plateforme d'éducation humanitaire

La « Plateforme d'éducation humanitaire », une initiative du Mouvement, axera ses efforts sur les innovations en matière d'éducation humanitaire. Ce dispositif facilitera un partage dynamique d'idées, de projets et d'outils, ainsi qu'un engagement actif dans des projets conjoints entre pairs afin de développer la panoplie d'activités d'éducation humanitaire qui seront mises en place dans des cadres pédagogiques de type scolaire ou autres, y compris dans le cadre du volontariat. Cette plateforme se caractérise par le fait qu'elle met l'accent sur les enfants, tout en encourageant également la participation des jeunes et des adultes.

L'atelier intitulé « Plateforme d'éducation humanitaire » au Conseil des Délégués de 2013 discutera de la définition de l'éducation humanitaire, ainsi que des possibilités de contribuer efficacement à cette initiative du Mouvement en utilisant et en développant au maximum cette communauté en ligne ainsi que les méthodes de pair à pair pour le travail en réseau et l'enseignement individualisé (coaching).

Atelier 3 Les soins de santé en danger : les personnels de santé, les volontaires et les communautés exposés aux risques

Cet atelier sera l'occasion pour les Sociétés nationales, la Fédération internationale et le CICR de se pencher sur l'avancement du projet, ses objectifs

³ XX^e Conférence internationale de la Croix-Rouge, résolution VIII, Proclamation des Principes fondamentaux de la Croix-Rouge.

et son impact, notamment eu égard aux mesures mises en œuvre par les Sociétés nationales, les États et la communauté des soins.

Les participants à l'atelier passeront en revue les recommandations émanant des ateliers d'experts qui se sont tenus depuis la mi-2012 et examineront dans le détail comment promouvoir et mettre en œuvre des mesures concrètes et pertinentes découlant de ces ateliers. Pour étayer cette discussion orientée sur la pratique, un rapport présentant une analyse des recommandations les plus pertinentes sera remis aux participants.

L'atelier utilisera les médias sociaux et d'autres outils interactifs pour échanger avec un public aussi large que possible, notamment des employés et des volontaires de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, des ONG du secteur de la santé et des représentants d'États. Les discussions porteront sur les enseignements tirés de ce projet ainsi que sur les défis et opportunités de demain, tandis que toutes les parties concernées se mobilisent davantage pour faire en sorte que les personnels de santé, les volontaires et les structures médicales soient mieux respectés.

Les participants seront encouragés à réfléchir aux mesures pouvant être prises pour revigorer et renforcer l'action de leurs Sociétés nationales respectives pendant la période précédant la XXXII^e Conférence internationale.

Atelier 4 Garantir un accès plus sûr et la protection des employés et volontaires

Les discussions viseront à permettre aux participants de mieux comprendre ce que les Sociétés nationales peuvent faire pour rendre plus sûr l'accès à l'assistance humanitaire pour les personnes et les communautés qui en ont besoin, tout en accordant l'importance et les moyens nécessaires à la protection de leurs propres employés et volontaires.

Les pratiques des Sociétés nationales en matière de gestion des risques pour la sécurité opérationnelle et les avantages d'un bon positionnement des Sociétés nationales pour leur acceptation seront analysés plus en profondeur. Il sera notamment question des mesures qui doivent être prises par les gouvernements, les partenaires et le grand public, ainsi que des pratiques de gestion de la sécurité qui sont nécessaires pour une action coordonnée du Mouvement.

L'atelier tentera de démontrer comment ces principes et ces initiatives peuvent converger au niveau opérationnel et jouer un rôle essentiel dans la capacité des Sociétés nationales à remplir efficacement leur mandat et leur rôle d'assistance et de protection dans des contextes sensibles et d'insécurité. Des recommandations seront formulées en vue de garantir un accès plus sûr dans les contextes opérationnels et d'alimenter les débats de politique générale lors des futures réunions statutaires.

Atelier 5 Les personnes handicapées

De nombreuses Sociétés nationales ainsi que le CICR et la Fédération internationale mènent depuis longtemps des activités en faveur des personnes handicapées et œuvrent à une plus grande intégration de personnes

handicapées dans leurs effectifs de volontaires et de personnel ainsi que dans la société en général.

La Conférence internationale a été saisie de cette question à deux reprises. La première fois, en 1981 à Manille, elle adoptait la résolution XXVII : Année internationale des personnes handicapées, et invitait « les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, la Ligue et le CICR à poursuivre et à développer la coopération avec les personnes handicapées ». La seconde fois, en 1986 à Genève, elle adoptait la résolution XXVIII : Le Mouvement et la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées – laquelle, outre qu'elle invitait les États à collaborer avec le Mouvement,

- recommandait « aux Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge de saisir toute occasion de renforcer les activités des organisations nationales existantes s'attachant aux besoins physiques, mentaux et sociaux des handicapés »,*
- priait instamment « les Sociétés nationales de trouver les moyens de soutenir les programmes nationaux axés sur la prévention des infirmités » et*
- recommandait « aux Sociétés nationales de prendre les mesures nécessaires pour assurer une participation aussi pleine que possible des personnes handicapées ».*

Plus récemment, la question a été soulevée à la XXXI^e Conférence internationale en 2011, dans des résolutions ayant trait au droit international humanitaire.

Au Conseil des Délégués de 2013, à Sydney, à la suggestion d'un groupe de Sociétés nationales et du CICR, les Sociétés nationales auront la possibilité de discuter une nouvelle fois de ces questions et de se pencher sur le thème « Promouvoir l'intégration du handicap au sein du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge », sur lequel une résolution sera proposée.

Atelier 6 Promotion et renforcement de l'action humanitaire de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge : collaboration avec les acteurs extérieurs

Le Mouvement n'a jamais travaillé de manière isolée. Il associe régulièrement ses forces à celles d'acteurs extérieurs, en forgeant des partenariats étroits tant avec le secteur privé que d'autres organismes humanitaires ou des gouvernements – comme la Conférence internationale et le statut d'auxiliaire des Sociétés nationales le prévoient. Nous nous efforçons de tirer le meilleur parti de ces relations sans mettre en péril nos Principes fondamentaux, notre réputation, notre acceptation et notre accès aux communautés.

Dans un paysage humanitaire en constante mutation du fait de l'évolution des besoins et de ressources limitées, il est inévitable que les relations avec les acteurs extérieurs changent elles aussi. Par exemple, les donateurs gouvernementaux et non gouvernementaux s'adressent de plus en plus de manière directe aux Sociétés nationales des pays touchés par des catastrophes ou particulièrement exposés aux catastrophes pour collaborer avec elles en tant que partenaires opérationnels et/ou de projet. Cette situation implique des opportunités, des difficultés et des demandes nouvelles.

De même, les forces gouvernementales de protection civile sollicitent elles aussi toujours plus les compétences et les ressources Croix-Rouge/Croissant-Rouge et s'interrogent sur les priorités de l'action humanitaire de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, sur l'usage des emblèmes et sur les principes de coordination et de coopération du Mouvement.

L'atelier met l'accent sur la future stratégie du Mouvement relative aux acteurs extérieurs et soulève les questions suivantes : comment pouvons-nous mieux répondre aux opportunités émergentes et aux exigences de ces acteurs, et utiliser de manière plus efficace et plus systématique les outils et les orientations politiques dont nous nous sommes dotés ? Comment pouvons-nous promouvoir une action humanitaire de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à la fois distincte et complémentaire, qui reflète la capacité unique du Mouvement à soulager la souffrance humaine ?

Atelier 7 Lutter contre les effets des « chocs extérieurs » sur les migrants vulnérables, les populations d'accueil et les Sociétés nationales

Au cours des consultations liées à l'élaboration de l'ordre du jour du Conseil des Délégués, plusieurs Sociétés nationales ont évoqué des problèmes que l'on pourrait qualifier collectivement de « chocs extérieurs ». Il s'agit d'événements qui les touchent en créant des besoins nouveaux ou en accroissant les besoins existants tout en affectant leur capacité de mobiliser des ressources pour répondre à ces besoins. C'est particulièrement le cas des crises financières et économiques soudaines.

L'inscription de cette question à l'ordre du jour du Conseil permettra aux Sociétés nationales, à la Fédération internationale et au CICR d'échanger des points de vues et des données d'expérience sur les mesures à prendre pour faire face à de tels événements, et d'examiner les possibilités qui s'offrent aux Sociétés nationales confrontées à des crises de ce type ainsi que les outils à disposition pour mobiliser la solidarité internationale nécessaire parmi les Sociétés sœurs.

Atelier 8 Tirer le meilleur parti de la Conférence internationale – Résultats de la XXXI^e Conférence internationale (2011) et préparation de la XXXII^e Conférence internationale (2015)

La Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge est un événement unique en son genre, que le Mouvement peut mettre à profit afin de réaliser ses objectifs humanitaires, et notamment renforcer ses partenariats avec les États. Aucune autre organisation humanitaire ne jouit comme nous du privilège de réunir des représentants des États à un niveau aussi élevé, de pouvoir circonscrire son ordre du jour à des questions d'intérêt humanitaire, et de faciliter la conclusion d'accords sur des actions conjointes visant à réaliser les objectifs humanitaires communs aux États et au Mouvement.

Cela dit, si nous souhaitons pérenniser la pertinence du Mouvement et mettre à profit la force qui est la sienne, nous devons faire preuve de davantage de méthode et d'esprit stratégique dans le choix des thèmes à débattre à la Conférence internationale, tout en encourageant une meilleure mise en œuvre et un meilleur suivi de ses résultats. Il est aussi essentiel que nous examinions la façon dont la Conférence internationale interagit avec d'autres forums

humanitaires et comment elle contribue à relever les défis humanitaires contemporains.

Cet atelier fera fond sur les résultats de l'examen à mi-parcours de la XXXI^e Conférence internationale et sur le rapport soumis au Conseil des Délégués de 2013 par le Groupe de travail de la Commission permanente. L'atelier passera en revue les enseignements tirés de la XXXI^e Conférence, s'attachant à faire ressortir les changements qui s'imposent si nous voulons tirer le meilleur parti des engagements pris par les gouvernements et les composantes du Mouvement afin d'optimiser l'impact humanitaire de la XXXII^e Conférence internationale. Les participants à l'atelier discuteront notamment des moyens d'améliorer, d'ici la XXXII^e Conférence internationale en 2015, la mise en œuvre des résolutions et des engagements pris à la XXXI^e Conférence internationale.

Atelier 9 Réponse du Mouvement à la violence sexuelle et sexiste dans les conflits armés et les catastrophes

L'objectif de cet atelier est de faire mieux connaître et comprendre les activités mises en place au sein du Mouvement pour combattre et prévenir la violence sexuelle et sexiste dans les conflits armés et les catastrophes, et de promouvoir l'échange d'informations dans ce domaine. Il s'agira également d'identifier des espaces de coopération et de coordination futures au sein du Mouvement autour de cette question d'ici à la XXXII^e Conférence internationale en 2015.

V. Suivi du Conseil des Délégués de 2011

Les rapports de suivi seront soumis en tant que documents de travail à tous les membres du Conseil 45 jours avant l'ouverture de la session du Conseil des Délégués.

Les Sociétés nationales qui souhaitent soulever des questions suite à la lecture des rapports en informeront la Commission permanente à temps pour qu'elle ajoute ces questions à l'ordre du jour du Conseil des Délégués. Le meilleur accueil sera réservé aux observations écrites sur les rapports qui auront été envoyées avant la session du Conseil.

Aucun rapport de suivi ne sera présenté ni discuté au Conseil si une Société nationale n'en a pas fait la demande, comme indiqué ci-dessus.

1. Rapport sur les travaux de la Commission permanente (rapport régulier au Conseil des Délégués)
2. Rapport sur le Fonds de l'impératrice Shôken (rapport régulier au Conseil des Délégués)
3. Rapport de la Commission conjointe CICR/Fédération internationale pour les Statuts des Sociétés nationales (résolution 4 du Conseil des Délégués de 2001)
4. Rapport de mise en œuvre de la Stratégie du Mouvement sur les mines terrestres, armes à sous-munitions et autres restes explosifs de guerre :

réduire les effets des armes sur les civils (résolution 6 du Conseil des Délégués de 2009)

5. Rapport de mise en œuvre sur la préparation et réponse des Sociétés nationales aux conflits armés et autres situations de violence (résolution 7 du Conseil des Délégués de 2011)
6. Rapport intérimaire sur les soins de santé en danger (résolution 5 de la XXXI^e Conférence internationale en 2011)

VI. Clôture du Conseil

Confirmation de la date et du lieu du Conseil des Délégués de 2015.